



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du jeudi 28 septembre 2023

19 h 00

Présentiel – École SALG

Compte rendu

1. Présentation des membres / Vérification du quorum et nomination d'un ou d'une secrétaire de la rencontre ou pour l'année

À 19 h 07, Mme Lara Eid, présidente sortante, ouvre la séance après avoir constaté qu'il y a quorum.

Sont présents (par ordre alphabétique) :

- Mme Roberta **A**guirre Obregon, représentante des parents;
- Mme Hélène **C**arrier, représentante des enseignant.e.s;
- Mme Guylaine **C**ool, directrice;
- Mme Julie **D**aneau, représentante des parents;
- M. Christophe **D**errien, représentant des parents;
- Mme Lara **E**id, représentante des parents;
- Mme Jolène **G**authier, représentante des professionnel.le.s;
- Mme Mélissa **G**ourdeau St-Denis, représentante des parents;
- M. Julien **H**oude Roy, représentant des parents;
- Mme Annik **J**obin, représentante du service de garde;
- Mme Ménaique **L**égaré-Dionne, représentante des parents;
- M. Emma **O**kbi, substitut des parents;
- Mme Aurélie **R**io, substitut des parents;
- Mme Catherine **V**eilleux, représentante des enseignant.e.s.

Excusée :

- Mme Marie-Claude **B**ernier, représentante des enseignant.e.s;

M. Christophe Derrien se propose comme secrétaire pour l'année scolaire. Aucune des personnes présentes ne s'oppose à cette proposition et tous les membres présents l'adoptent à l'unanimité.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Christophe Derrien annonce qu'il n'y a pas de point 14 à l'ordre du jour. Comme Mme Guylaine Cool souhaite rajouter un point sur 'la vie à l'école, le point 14 sera donc pris pour cet ajout. Également, Mme Guylaine Cool souhaite ajouter un point 15.7 sur la grille-matière maternelle

CONSIDÉRANT que Mme Guylaine Cool et Mme Lara Eid ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 28 septembre 2023,

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement (CÉ) de l'école Saint-Albert-le-Grand (SALG) et que les personnes présentes sont d'accord avec le présent ordre du jour et les modifications/ajouts proposées,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Roberta Aguirre Obregon, appuyée par Mme Catherine Veilleux, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour pour la séance ordinaire du 28 septembre 2023 au CÉ de l'école SALG;

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023

Mme Lara Eid fait noter que le nom de Mme Annik Jobin doit être corrigé.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ de l'école SALG ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Roberta Aguirre Obregon, appuyée par Mme Ménaïque Légaré-Dionne, présentes lors de la séance ordinaire du 12 juin 2023, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER, avec la correction proposée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023.

4. Élection de l'exécutif du conseil d'établissement

Mme Lara Eid se propose comme présidente. Aucun autre parent ne se propose.
Mme Roberta se propose comme vice-présidente. Aucun autre parent ne se propose.

Personne ne s'oppose à ces deux propositions et à l'unanimité et par acclamation :

- Mme Lara Eid est élue présidente du CÉ;
- Mme Roberta est élue vice-présidente du CÉ.

5. Formulaire de déclaration d'intérêts

Mme Lara Eid demande à ce que chacun.e remplisse son formulaire de déclaration d'intérêts et le remette à Mme Guylaine Cool en mains propres ou par courriel.

6. Proposition de règles de régie interne

Mme Lara Eid présente les règles de régie interne 2023-2024 du CÉ notamment les points de changement.

Au point 5.1, Mme Ménéaïque Légaré-Dionne demande si à l'avenir on peut corriger le nombre de parents en élection pour les années paires et impaires et de les faire passer d'un ratio 2/5 à 3/4. Mme Guylaine Cool va vérifier auprès du CSSDM comment procéder pour faire ce changement.

Au point 10.1, Mme Guylaine Cool propose de commencer les CÉ à 18:30 plutôt que 19:00 et de les finir à 20:30 plutôt que 21:00. Cette proposition reçoit l'appui de tous les membres présents du CÉ.

Au point 11, les membres présents du CÉ proposent de retirer les lignes suivantes :

**Gardiennage pour les membres du conseil d'établissement à raison de 30\$ pour la soirée (per diem)*

**L'argent restant pourrait servir, lors de la dernière rencontre du conseil d'établissement, à célébrer l'année scolaire entre les membres du cé.*

**L'argent pourrait aussi servir à des collations santé pour les élèves.*

Et de les remplacer par :

**L'argent, soit le 400\$, servira à des collations santé pour les élèves.*

Cette proposition reçoit l'appui de tous les membres présents du CÉ.

CONSIDÉRANT que les règles de régie interne 2023-2024 du CÉ correspondent à ce que les membres du CÉ souhaitent incluant les corrections/changements proposés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Roberta Aguirre Obregon, appuyée par Mme Ménéaïque Légaré-Dionne, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER les règles de régie interne 2023-2024 du CÉ.

7. Proposition du budget de perfectionnement du conseil d'établissement

Mme Guylaine Cool précise qu'avec ce montant de 400\$, des livres ou ouvrages sur la démocratie scolaire peuvent être achetés et laissés dans la bibliothèque pour servir non seulement aux parents, mais aussi aux élèves.

Mme Guylaine Cool va demander au libraire du CSSDM de faire des suggestions en ce sens.

CONSIDÉRANT que la proposition d'achat de livres ou ouvrages sur la démocratie scolaire correspond à ce que les membres du CÉ souhaitent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Ménéaïque Légaré-Dionne, appuyée par Mme Catherine Veilleux, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la proposition d'utilisation du budget de perfectionnement du CÉ.

8. Retour sur l'assemblée générale annuelle des parents du 6 septembre 2022

Mme Lara Eid précise qu'il y avait 20 parents à l'AGA, ce qui fait finalement peu de parents.

Une discussion s'engage sur le fait de tenir la soirée à une autre date que la rencontre avec les parents/enseignant.es.

Les membres du CÉ décident de se donner l'opportunité d'essayer en septembre 2024 de faire la soirée de l'AGA durant une soirée dédiée.

9. Projet éducatif

Mme Guylaine Cool annonce que le projet éducatif est toujours sur la réussite des élèves en mathématique jusqu'à la fin juin 2027.

Le comité CPEPE a choisi d'avoir une formation sur 'la résolution de problème autrement pour être meilleur'.

Cette formation s'inscrit dans l'objectif global d'augmentation de 1% des résultats des 2 aspects des mathématiques soit être d'ici juin 2027 à :

- 84,6% pour Raisonner
- 82,8% Résoudre

10. Plan local des mesures d'urgence

Un comité local des mesures d'urgence est en place et organise sur l'année différents exercices. Seront organisé cette année :

- 1 exercice d'évacuation la 1^{re} semaine d'octobre.
- 1 exercice d'évacuation entre le 10 et 13 octobre avec les pompiers
- 1 exercice de confinement avec les adultes le 19 octobre pour développer les réflexes et bonnes pratiques.

Les membres du comité suivront la formation 'Tireur fou' avec le SPVM pour ceux qui ne l'ont pas suivi.

Mme Guylaine Cool précise qu'en cas de fuite de gaz ou perte de chauffage, l'endroit de confinement #1 est le SLAB. Le lieu #2 est l'école St-Jean de la Lande.

11. État de situation du fonds 4 + résolution

Mme Guylaine Cool annonce qu'elle ne connaît pas le budget encore, car celui-ci sera fourni après la déclaration de clientèle du 29 septembre 2023.

Il est cependant à noter que la somme de 350\$ que Mme Marie-Claude Bernier n'avait pas dépensé en 2022 lui sera intégralement remise pour dépense.

Mme Guylaine Cool précise aussi que la situation avec le Grand Défi Pierre Lavoie (GDPL) n'est pas encore régularisée pour 2019-2020, mais qu'une extension a été donnée jusqu'en décembre 2023 pour fournir les justificatifs de dépenses afin de recevoir le chèque du GDPL.

12. Rapport de l'OPP

Mme Ménaïque Légaré-Dionne annonce que la 1re rencontre a eu lieu le 14 septembre. Un calendrier a été établi.

3 événements sont prévus en octobre, un magasin partage, les paniers bio et le party d'Halloween.

- Magasin partage :
 - Vendredi 13 octobre pour le premier pour les denrées non périssables et les vêtements. Ramassage du 02 au 12 octobre.
 - Pour Noël, jeux et jouets
 - En mars pour les vêtements
 - Possiblement en mois de mai

Mme Annik Jobin propose de mettre un 'bol de dons' à l'accueil pour parrainer un traiteur pour les enfants qui ne peuvent pas se nourrir.

- Mme Mélissa Gourdeau St-Denis précise que la campagne des paniers bio se fait cette année avec un nouveau fermier, la coop de solidarité des jardins du pied de céleri. La distribution aura lieu le 16 octobre.
- Les inscriptions ne sont pas nombreuses, mais augmentent en général à la relance vers les parents. Les paniers solidaires sont toujours en place. Les prix sont à 35\$ pour un petit panier. 3 formules sont disponibles : petit, moyen ou gros.
- Mme Ménaïque Légaré-Dionne annonce le grand retour du party d'Halloween dans les 2 gymnases, le 27 octobre. Une contribution volontaire sera demandée à chaque parent accompagnateur.

13. Nouvelles du service de garde

Mme Annik Jobin mentionne qu'il y a 255 réguliers et 115 dineurs. Un poste supplémentaire midi/soir a donc été ouvert.

Après la déclaration de clientèle, il se peut qu'un autre poste soit ouvert au diner et/ou le matin.

Mme Annik Jobin explique que le course-o-thon s'est très bien passé et que ceci sera renouvelé pendant la semaine du service de garde en mai 2024.

Le montant précis récolté pour cette première édition sera communiqué au prochain CÉ.

13.1 Réglementation du service de garde

Le cahier du règlement intègre les modifications présentées au CÉ de juin 2023 :

- Le tarif passe 8,95 \$ à 9,20\$.
- Les tarifs fratrie ont été enlevés et le plein tarif doit être chargé par la fréquentation du matin.
- Du moment où une fréquentation est faite sur 2 blocs, il faut payer 9,20 \$.
- Les frais de retard passent à 1,85 \$ la minute jusqu'à un maximum de 55,50 \$.
- Les frais de garde des journées pédagogiques de 10,75 \$ à 12,00 \$ pour assurer l'autofinancement avec un montant maximum de journée pédagogique à 35 \$.

Cependant, les membres du CÉ avaient proposé en juin 2023 de fixer l'heure d'appel à la police à 18h45 pour venir chercher un enfant qui resterait seul au service de garde et sans réponse des parents.

Après en avoir parlé avec les éducateurs, Mme Annik Jobin proposerait plutôt de fixer l'heure d'appel à la police à 18h30.

Cette proposition est appuyée par les membres présents du CÉ

CONSIDÉRANT que la réglementation du service de garde suit les recommandations du CSSDM et intègre les changements/propositions des membres du CÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Menaique Légaré-Dionne, appuyée par Mme Melissa Gourdeau St-Denis, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la réglementation du service de garde 2023-2024

13.2 Journée pédagogique

Mme Annik Jobin présente le tableau des journées pédagogiques 2023-2024 :

Date	Activités	Coût de l'activité (Frais de garde 12,00\$ + frais d'activité)
Mercredi 20 septembre	Kermesse & Main de cire Animation à l'école	20,00\$
Judi 19 octobre	Verger Lavallée Forfait Médiéval	35,00\$
Mercredi 1 novembre	Méga- Maze (4 ans à 1 ^{ère} année) TAZ (2 ^e à 6 ^e année)	35,00\$
Vendredi 24 novembre	Défi-Défi Animation à l'école	15,00\$
Mercredi 13 décembre	Cinéma Pizza	32,00\$
Lundi 8 janvier	Journée pyjama Camping Animation à l'école	12,00\$
Vendredi 26 janvier	Journée hivernale Animation à l'école	15,00\$
Mardi 20 février	Ninja factory	35,00\$
Judi 28 mars	Cabane à sucre Animation à l'école	25,00\$
Judi 18 avril	P'tit quartier Animation à l'école	20,00\$
Vendredi 19 avril	Drôlement clown & parfaitement magie Animation à l'école	28,00\$
Mardi 7 mai	45 degrés nord	35,00\$
Vendredi 31 mai	Tout ce qui roule Parc Lafond & Parc Maisonneuve	15,00\$
Vendredi 14 juin	Super foire Animation à l'école	35,00\$

CONSIDÉRANT que les propositions des journées pédagogiques sont en accord avec les souhaits des membres du CÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Catherine Veilleux, appuyée par Mme Ménaïque Légaré-Dionne, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le tableau des journées pédagogiques 2023-2024 tel que présenté.

14. Vie à l'école

Mme Jolène Gauthier parle du thème de l'année : 'fais les bons choix' et précise que différents sous-thèmes seront abordés chaque mois.

Fais les bons choix pour :

- La gestion du temps
- L'environnement
- Ta réussite scolaire
- Ta santé mentale
- Tes relations sociales
- Ton avenir
- Ta santé physique.

La gestion du temps sera traitée avec notamment la gestion du temps d'écran. Un atelier a été donné aux élèves pour leur mentionner que le temps d'écran c'est bon, mais qu'il faut savoir le gérer.

Des activités vont aussi être organisées en lien avec les journées sans écran : journées, jeux de société, piscine de Rosemont, roulettes et jeux au parc Lafond, souper communautaire.

Un tirage au sort aura lieu pour les gagnants des temps sans écrans et le prix est une sortie pour au Mont Saint-Hilaire !

Mme Catherine Veilleux parle du projet avec l'organisme Fusion Jeunesse qui sert à ouvrir les élèves sur de nouvelles professions, comme celle du théâtre. Tout le 3^e cycle (soit les 4 classes combinées) a été choisi cette année pour participer. Chaque classe va monter une pièce de théâtre qui sera présentée en fin d'année scolaire.

15.1. Acte d'établissement

Mme Guylaine Cool informe le CÉ de l'acte d'établissement scolaire et que l'école reste notamment une école primaire et que l'école est encore désignée comme point de service accueil pour : 2 maternel, 1 x 1ers cycle, 1 x intercycles, 1 x 2e cycle et 2 x 3e cycle. L'école peut encore recevoir 3 autres classes d'accueil.

15.2. Proposition du calendrier des rencontres

Mme Guylaine Cool précise que le prochain CÉ doit se tenir au plus tard la dernière semaine de novembre en lien avec l'adoption du plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

Les membres du CÉ proposent les dates suivantes pour les CÉ :

- Jeudi 16 novembre à 18:30
- Jeudi 1er février 2024 à 18:30
- Jeudi 4 avril 2024 à 18:30
- Mardi 18 juin 2024 à 18:30

15.3. Activités éducatives, culturelles et sportives

Mme Guylaine Cool présente les 18 demandes d'activités éducatives, culturelles et sportives (tableau à venir) qui représentent plus de 8000 \$ cumulées en coût sur le budget OPP.

CONSIDÉRANT que les activités éducatives, culturelles et sportives présentées sont acceptables telles que définies;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Roberta Aguirre Obregon, appuyée par Mme Lara Eid, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER les activités éducatives, culturelles et sportives présentées.

Note : le total des premières demandes de l'année monte à 8000-9000 \$. Il est important de comprendre que ce montant devra être disponible en réserve également pour les premières demandes de la prochaine année scolaire 2023-2024.

15.4. Parascolaire

Mme Guylaine Cool annonce que les activités parascolaires qui ont été reconduites avec le SLAB pour 2023-2024 sont les suivantes :

Mardi	Basket - Johnny	17h à 18h	Maternelle à 2e année
		18h à 19h	3e à 6e année
Mercredi	Yoga - Cécile	17h à 18h	Maternelle à 2e année
	Kinball	17h à 18h	3e à 6e année
Jeudi	Ultimate - Club M	17h à 18h	Maternelle à 2e année
	Ultimate	18h à 19h	3e à 6e année

CONSIDÉRANT que les activités parascolaires sont acceptables telles que définies;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Ménaïque Légaré-Dionne, appuyée par Mme Mélissa Gourdeau St-Denis, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER les activités parascolaires 2023-2024

15.5. Loi du protecteur national de l'élève

Mme Guylaine Cool annonce que ce sujet sera traité au CÉ du 16 novembre 2023

15.6. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Mme Guylaine Cool annonce que ce sujet sera traité au CÉ du 16 novembre 2023

15.7. Grille-matière maternelle accueil (MAB)

Mme Guylaine Cool annonce que nous devons approuver une grille-matière différenciée pour l'ouverture de la future classe de maternelle au secteur de l'accueil (MAB). Les spécialités pour ce groupe seront les arts et la danse et ce, à raison de 30 minutes par semaine pour chaque spécialité. Il était impossible de façon administrative, en fonction des ressources humaines, d'ajouter une tâche en musique et en éducation physique pour ce groupe de maternelle, contrairement aux autres groupes du préscolaire. La proposition est acceptée à l'unanimité.

16. Varia

Il n'y a pas de varia.

17. Mot du public

Il n'y a pas de mot du public.

18. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Lara Eid, il est résolu à l'unanimité,

D'APPROUVER, la levée de la séance ordinaire à 21h12

19. Rapport aux membres parents du conseil d'établissement, de la représentante au comité de parents de la commission scolaire.

Mme Lara Eid annonce qu'il n'y a pas eu de réunion du comité de parents.

Mme Guylaine Cool
Directrice

Mme Lara Eid
Présidente du Conseil d'Établissement